

Proposition : Prolonger le dispositif France Ruralité Revitalisation pour les entreprises

Pourquoi ?

Continuer à rendre le territoire attractif avec le maintien de ce dispositif important mis en place dès 2024.

Ce dispositif permet aux entreprises s'installant de bénéficier d'exonérations fiscales et sociales : exonérations d'impôts sur les bénéfices (impôts sur les revenus et impôt sur les sociétés), de cotisation foncière des entreprises et de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Comment ?

Ce dispositif ne concernait pas la Ville de Manosque jusqu'en 2024 et a été mis en œuvre grâce à un lobbying important auprès du Ministère. Depuis sa mise en œuvre en juillet 2024 sur la Ville, il a permis un regain d'installation des entreprises (libéraux compris) et nous devons continuer à inciter les entreprises à bénéficier de ce dispositif jusqu'en 2030 afin de stabiliser leur développement économique. Un lobbying auprès du Ministère sera indispensable en démontrant son utilité sur nos territoires ruraux.

Quand ?

Dès 2026

Combien ?

200 000 euros de recette annuelle de perte par an pour la Ville et pour la DLVA mais cette perte est dégressive.

Proposition : Réduction sous les 5% de la vacance commerciale dans le centre-ville

Pourquoi ?

La Ville de Manosque a engagé entre 2020 et 2026 un très gros travail d'attractivité de son centre-ville et de dynamisation commerciale, qui a porté ses fruits avec une baisse de la vacance commerciale de 50% passant de 22% à moins de 10%. Des chiffres encourageants alors même que la vacance moyenne est de 14% pour les communes de la même strate en France contre 12% en 2020. Une évolution à la baisse pour Manosque quand elle est à la hausse ailleurs en France.

L'objectif est donc de poursuivre et amplifier cette attractivité de la ville et nous ambitionnons d'atteindre les 5% de vacance commerciale.

Comment ?

Les moyens actuellement mis en oeuvre devront perdurer et seront poursuivis :

Continuer d'acheter annuellement des cellules commerciales pour installer des porteurs de projet à des loyers modérés

Conserver notre manager de commerce

Maintenir les aides directes et indirectes aux commerçants de la ville via le fond d'aide de DLVA et l'OCAM.

Poursuivre la politique d'attractivité du centre-ville : parking, sécurité, animations

Quand ?

Dès 2026 et jusqu'à 2032

Combien ?

A budget constant déjà engagé de la collectivité

Proposition : Des bornes interactives en centre-ville

Pourquoi ?

Améliorer la visibilité de l'offre touristique, culturelle et commerciale locale avec une liste organisée par secteur (alimentation, services, vestimentaires et habillement, santé, restauration, etc.), permettant aux habitants et visiteurs de connaître l'offre présente dans le centre-ville.

Cela facilite leurs déplacements et augmente la fréquentation et renforce l'attractivité du centre-ville : un centre-ville où l'on peut facilement identifier les services disponibles donne une image moderne et accueillante. Cela peut attirer de nouveaux habitants, visiteurs et même de futurs commerçants.

Comment ?

S'appuyer sur le manager de commerce de la ville pour recenser l'ensemble des commerces par typologie et acquérir des bornes interactives localisés à chaque porte d'entrée de la ville et/ou parkings en ouvrage : 5 bornes.

Inclure aussi ce listing dans l'appli « j'aime ma ville » et sur le site de la Ville avec une mise à jour automatique de l'ensemble.

8 bornes seront installées en 3 ans : les 4 sorties de parkings en ouvrage, le parking du Terreau, la Place de l'hôtel de ville, la porte Soubeyran et la place Saint-Sauveur.

Quand ?

Fin 2026/début 2027

Combien ?

Bornes numériques financées par l'OTI : 4560 € TTC par borne + 1440 € d'installation au total

Proposition : Créer 1000 emplois d'ici 2032 sur le territoire

Pourquoi ?

Rendre le territoire attractif avec l'arrivée de nouveaux actifs, investisseurs et de nouvelles entreprises créatrice d'emplois. L'objectif est de dynamiser l'économie locale. La création d'emplois offrira de nouvelles opportunités professionnelles aux habitants.

Comment ?

Dans le cadre de l'extension des Grandes Terres et de la densification des zones d'activité en captant des entreprises largement créatrice d'emploi.

Quand ?

Dès 2026, tout au long du mandat

Combien ?

Pas de cout

Proposition : poursuivre la transformation de la zone économique Saint-Joseph

Pourquoi ?

Après les requalifications de l'avenue du 1^{er} mai et de la rue des Entrepreneurs, réalisées au cours du mandat 2020 2026, l'objectif est de continuer sa transformation indispensable après des décennies sans aucun travaux, et de reprendre toutes les voiries de la zone : les rues Blaise Pascal, Joliot Curie, Berthelot, Denis Papin, Ampère, et la traverse des Métiers.

Cette zone est la première zone d'activité économique de l'Agglomération et son aménagement actuel n'est plus en phase avec les besoins et les attentes en matière de déplacement, de sécurité et de végétalisation pour des zones plus vertueuses et durables.

Comment ?

Continuer le programme lancé avec la végétalisation, la piétonisation, la sécurisation et le développement des modes doux dans la zone, lorsque l'espace le permet.

Cette requalification permettra aussi de repenser le stationnement uniquement au regard du foncier disponible et afin de répondre aux besoins des entreprises.

Quand ?

Entre 2026 et 2030

Combien ?

2 millions d'euros

Proposition : Encourager la création de pépinières d'entreprises

Pourquoi ?

Créer des pépinières d'entreprises afin d'accompagner la création, l'installation et le développement des entreprises locales. Ce projet vise à soutenir l'emploi, renforcer le tissu économique manosquin, retenir les porteurs de projets sur le territoire et favoriser l'entrepreneuriat local.

Comment ?

Mise en place d'équipements proposant des bureaux et ateliers à loyers modérés, des espaces de coworking, des services mutualisés et un accompagnement administratif et stratégique.

Le dispositif s'appuiera sur des partenariats avec les chambres consulaires (CCI, CMA), les réseaux d'accompagnement et les acteurs économiques locaux et la DLVA.

Ces pépinières pourraient être thématisées afin de créer des pôles d'excellence :

- un espace autour de l'insertion professionnelle et de la jeunesse : la Glacière
- un espace autour des senteurs et saveurs : dans le futur bâtiment construit dans le cadre du projet de rénovation urbaine aux Plantiers. Ce bâtiment s'appellera le bâtiment "Pompidou"

- Un espace dédié aux énergies devra aussi voir le jour au regard de l'ensemble des atouts que possède notre territoire : hydrogène, gaz, eau, électricité.

Quand ?

Études et définition des projets en 2026.

Lancement des travaux ou réhabilitation en fin 2027.

Ouverture progressive des pépinières à partir de 2028-2029

Combien

Budget estimatif compris entre 1,5 M€ et 3 M€ selon le mode de réalisation (construction neuve ou réhabilitation). Des cofinancements pourront être mobilisés auprès de la Région, du Département, de l'État et des partenaires institutionnels.